

(19) Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle
Bureau international



(43) Date de la publication internationale
19 mai 2005 (19.05.2005)

PCT

(10) Numéro de publication internationale
WO 2005/044067 A1

(51) Classification internationale des brevets⁷ : A47J 31/40,
B65D 81/00

(71) Déposant et

(72) Inventeur : RUCHONNET, Jean-François [CH/CH];
Résidence du Soleil, CH-1271 Givryns (CH).

(21) Numéro de la demande internationale :

PCT/IB2004/003524

(74) Mandataire : GRIFFES, CONSULTING, SA; Route de
Florissant, 81, CH-1206 Genève (CH).

(22) Date de dépôt international :

26 octobre 2004 (26.10.2004)

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de
protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AT,
AU, AZ, BA, BB, BG, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN, CO,
CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB,
GD, GE, GH, GM, HR, HU, ID, IL, IN, IS, JP, KE, KG,
KP, KR, KZ, LC, LK, LR, LS, LT, LU, LV, MA, MD, MG,
MK, MN, MW, MX, MZ, NA, NI, NO, NZ, OM, PG, PH,

(25) Langue de dépôt :

français

(26) Langue de publication :

français

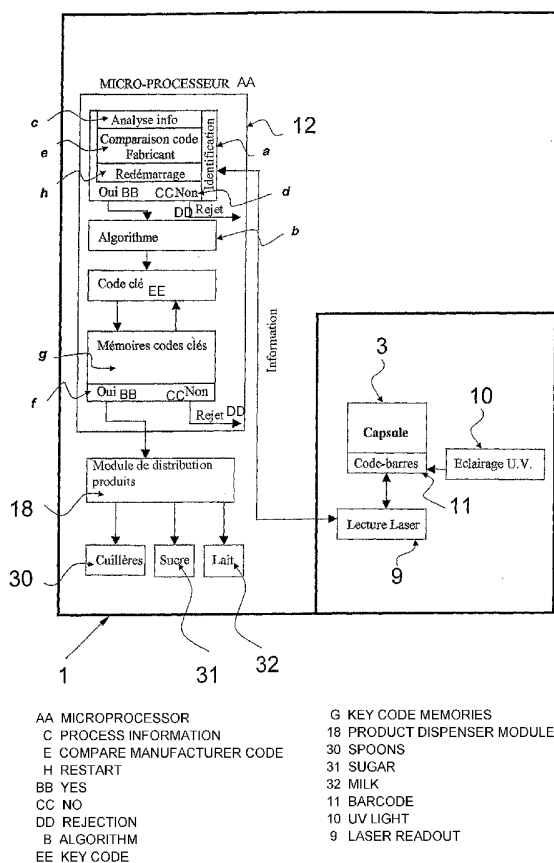
(30) Données relatives à la priorité :

01896/03 5 novembre 2003 (05.11.2003) CH

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: APPARATUS FOR DETERMINING THE TRACEABILITY OF THE CONTENTS OF A CONTAINER AND THE
ORIGIN THEREOF

(54) Titre : APPAREIL PERMETTANT D'ETABLIR LA TRACABILITE D'UN CONTENU DANS UN RECEPTACLE ET L'ORI-
GINE DUDIT RECEPTACLE



(57) Abstract: The aim of the present invention is to provide an apparatus for determining the traceability of the contents of a container (3) as well as the origin of said container (3), wherein information (11) provided on said container can be read out using an optical and/or magnetic reader but is invisible to the naked eye. Said container (3) comprises a pierceable upper portion for injecting a liquid into the container (3), and a pressure-pierceable lower diaphragm for discharging the liquid flavoured by the contents of the container (3). The apparatus includes an optical and/or magnetic reader (9) for reading said information (11) off a container (3) placed inside the apparatus, a microprocessor for encrypting and decrypting, processing, comparing, approving or rejecting and storing the information (11) read off a container (3), and for selectively initiating or not initiating an operative cycle which includes piercing the upper portion of the container (3) and injecting the liquid, as well as for storing (11) said information to ensure readiness for the initiation of a fresh cycle.

(57) Abrégé : Le but de la présente invention est de proposer un appareil permettant d'établir la traçabilité d'un contenu dans un réceptacle (3) et l'origine dudit réceptacle (3) sur lequel figurent des informations (11) lisibles au moyen d'un lecteur optique et/ou magnétique mais invisibles à l'œil nu. Ledit réceptacle (3) est du type comportant une partie supérieure perforable pour l'injection du liquide dans le réceptacle (3) et une membrane inférieure perforable sous pression pour la sortie dudit liquide aromatisé par le contenu du réceptacle (3). L'appareil comprend un lecteur (9) optique et/ou magnétique pour la lecture desdites informations (11) sur un réceptacle

[Suite sur la page suivante]

IPR2024-00257

Nespresso USA, Inc. Ex. 1040

Page 1 of 22



PL, PT, RO, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SY, TJ, TM, TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, YU, ZA, ZM, ZW.

(84) **États désignés** (sauf indication contraire, pour tout titre de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH, GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM, ZW), eurasién (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM), européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IT, LU, MC, NL, PL, PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Déclarations en vertu de la règle 4.17 :

— relative au droit du déposant de demander et d'obtenir un brevet (règle 4.17.ii)) pour toutes les désignations

— relative au droit du déposant de revendiquer la priorité de la demande antérieure (règle 4.17.iii)) pour toutes les désignations

— relative à la qualité d'inventeur (règle 4.17.iv)) pour US seulement

Publiée :

— avec rapport de recherche internationale

En ce qui concerne les codes à deux lettres et autres abréviations, se référer aux "Notes explicatives relatives aux codes et abréviations" figurant au début de chaque numéro ordinaire de la Gazette du PCT.

(3) introduit dans l'appareil, un microprocesseur (12) permettant de crypter/décrypter, analyser, comparer, approuver/refuser et stocker des informations (11) lues sur un réceptacle (3), et agencé pour sélectivement démarrer ou non un cycle d'opérations comprenant le perçage de la partie supérieure du réceptacle (3) et l'injection du liquide, ainsi que pour le stockage des informations (11) lues afin d'être prêt pour démarrer un nouveau cycle.

IPR2024-00257

Nespresso USA, Inc. Ex. 1040

Page 2 of 22

APPAREIL PERMETTANT D'ETABLIR LA TRAÇABILITE D'UN CONTENU DANS UN RECEPTACLE ET L'ORIGINE DUDIT RECEPTACLE

La présente invention est relative au domaine des réceptacles, plus particulièrement aux réceptacles permettant l'emmagasinage ou le transport de substances destinées à aromatiser des boissons.

Un réceptacle est un contenant qui reçoit son contenu de diverses provenances.

La traçabilité est la possibilité d'identifier l'origine d'un produit tout en reconstituant son parcours, depuis sa production jusqu'à sa diffusion.

- 10 Il est connu d'utiliser des appareils permettant d'obtenir du café par infusion, ce dernier étant conservé dans un réceptacle appelé capsule.

- Un tel appareil est décrit dans la publication EP 0607159 A1 qui présente une machine pour produire automatiquement des cafés ou boissons similaires à partir d'une pluralité de réceptacles préformés. Ce type d'appareil n'utilise pas
15 de moyens électroniques de reconnaissance des réceptacles dont la seule fonction est de préserver l'arôme du contenu afin qu'il conserve les meilleures saveurs.

- Un procédé pour extraire une substance aromatique contenue dans un réceptacle hermétique est décrit dans le document EP 025810 A1 qui préconise
20 l'injection d'eau chaude dans ledit réceptacle et, une fois des conditions de température/pression obtenues, amener une membrane de celui-ci à s'ouvrir permettant au liquide imprégné de la substance aromatique de s'en échapper. Ce dispositif n'utilise pas des réceptacles sécurisés permettant la traçabilité du contenu desdits réceptacles.

- 25 Le document DE20105605U présente un dispositif qui garantit l'hermétisme d'un réceptacle, assurant ainsi la qualité du produit qu'il contient. Il est à noter que ce dispositif est muni d'un transpondeur et permet de détruire un système visible de sécurité porté par les réceptacles qu'il utilise.

Le document WO02078498 présente un identificateur lisible situé sur le sommet de réceptacles utilisés par des machines à café Espresso, ce qui permet de garantir la qualité d'un produit en détruisant des informations d'hermétisme portées par ledit réceptacle. Ce dispositif est visible ce qui permet
5 la reprise des informations contenues dans le dispositif.

Le but de la présente invention est de proposer un appareil permettant de lire la traçabilité d'un contenu dans un réceptacle et de déterminer l'origine des contenants que ledit appareil utilise.

Ce but est atteint par un appareil permettant d'établir la traçabilité d'un contenu
10 dans un réceptacle et l'origine dudit réceptacle sur lequel figurent des informations lisibles au moyen d'un lecteur optique et/ou magnétique mais invisibles à l'œil nu, ledit réceptacle étant du type comportant une partie supérieure perforable pour l'injection du liquide dans le réceptacle et une membrane inférieure perforable sous pression pour la sortie dudit liquide
15 aromatisé par le contenu du réceptacle, l'appareil comprenant un lecteur optique et/ou magnétique pour la lecture desdites informations sur un réceptacle introduit dans l'appareil, et un microprocesseur permettant de crypter/décrypter, analyser, comparer, approuver/refuser et stocker des informations lues sur un réceptacle, et agencé pour sélectivement démarrer ou
20 non un cycle d'opérations comprenant le perçage de la partie supérieure du réceptacle et l'injection du liquide, ainsi que pour le stockage des informations lues afin d'être prêt pour démarrer un nouveau cycle.

On obtient ainsi un système qui identifie un réceptacle, compare l'information que porte celui-ci au code du fabricant contenu dans une mémoire du système,
25 accepte ou refuse l'information, mémorise celle-ci afin de ne pas permettre sa récupération, autorise la distribution de produits et recommence un cycle de travail. Il est à noter que l'information contient les données concernant la traçabilité du produit mais également celles concernant l'origine du réceptacle et sont apposées sur ce dernier par le fabricant au moment de la production de
30 celui-ci.

L'identification est opérée, notamment sur une base magnétique portant les informations de traçabilité et d'origine, par un lecteur à tête magnétique tournante qui lit l'information et la transmet.

5 L'acceptation/refus sont déterminés par un microprocesseur qui, après avoir crypter les informations d'origine, compare celles-ci aux codes clés du fabricant afin de libérer/refuser la distribution de produits.

La mémorisation est fournie par le fabricant au moyen notamment de puces électroniques qui sont installées sur le dispositif.

10 En fin de séquence, un redémarrage du cycle est entamé par logiciel incorporé ce qui permet à l'utilisateur de ne pas devoir agir manuellement d'une part et garantit la mise en place automatique des fonctions susmentionnées d'autre part.

15 Dans une forme d'exécution, l'information sur le réceptacle est indiquée sous forme de code-barre U.V. situé notamment autour de la surface latérale extérieure du réceptacle. Dans ce cas le dispositif comporte avantageusement des moyens de lecture à tête laser tridimensionnels. Le code-barre U.V. est inscrit à l'aide d'encre incolore, visible seulement sous exposition de rayons ultra violets (U.V.).

20 Dans une autre forme d'exécution, le réceptacle est en matière amagnétique et l'information se trouve sur un ruban circulaire à l'intérieur dudit réceptacle.

Enfin, une autre variante de l'invention présente un réceptacle où le code magnétique est placé entre le couvercle et le corps du réceptacle. Dans ce cas l'information est stockée dans une bande magnétique souple en forme d'anneau.

25 L'invention sera mieux comprise grâce à la description détaillée qui va suivre en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- La figure 1 représente, à titre d'exemple, un schéma de principe d'un système permettant de déterminer la traçabilité d'un contenu dans un réceptacle et l'origine dudit réceptacle.
- 5 - La figure 2 représente schématiquement une vue en perspective d'une information en code-barre visible par exposition aux rayons U.V. et lisible par lecture laser.
- La figure 3 représente une vue en perspective de la disposition du marquage code-barre sur un réceptacle.
- 10 - La figure 4 représente, en variante, une vue en perspective d'une bande magnétique contenant les informations de traçabilité/origine perpendiculaire à son support et introduite dans son support.
- La figure 5 représente, en variante, une vue en perspective et partiellement en coupe d'un assemblage du support des informations dans la base duquel s'introduit une bande magnétique contenant les informations.
15
- La figure 6 représente, en variante, une vue en perspective d'une bande magnétique contenant les informations de traçabilité/origine perpendiculaire à son support et située à l'extérieur dudit support.
- La figure 7 représente une vue en perspective et en coupe d'un fil magnétique entourant la base du support et contenant les informations de traçabilité/origine.
20

Dans une forme d'exécution, illustrée aux figures 1, 2 et 3, un système permettant la traçabilité d'un contenu dans un réceptacle (3) et l'origine dudit réceptacle comprend :

- 25 - un support (1),
- un microprocesseur (12),

- un module de distribution (18) de produits,
- un dispositif de lecture laser (9),
- un dispositif d'émission de rayons U.V. (10), et
- un réceptacle (3) comportant les informations (11) de traçabilité/origine.

5 Le support (1) est notamment une machine à café permettant l'injection de liquide dans le réceptacle (3).

Le microprocesseur (12) contrôle les fonctions suivantes et tel qu'illustré à la figure 1:

- 10 - L'identification (a) de la base portant les informations (11) de traçabilité/origine.
- Cryptage ou décryptage (b) des informations (11) situées sur le réceptacle (3).
- Analyse (c) des informations (11).
- Acceptation ou refus (d) des informations (11).
- 15 - Comparaison (e) des informations (11) situées sur le réceptacle (3) avec les données que contient le système.
- Approbation ou refus (f) de la distribution des produits (30, 31, 32).
- Stockage (g) des informations (11) après usage, notamment dans la mémoire.
- 20 - Redémarrage (h) automatique d'un cycle.

Le module de distribution de produits (18) comporte une électronique de commande des ouvertures notamment du liquide à injecter dans le réceptacle (3), des matières, telles que du sucre (31) et du lait (32), à insérer dans ledit

liquide aromatisé délivré par le réceptacle (3) et des dispositifs tels que des cuillères (30) permettant le brassage des matières au liquide et par simple numérotation de celle-ci, d'identifier le destinataire.

Le dispositif de lecture laser (9) est équipé notamment d'une tête de lecture (5 – Fig. 2) à travers laquelle les informations (11) sont distribuées au microprocesseur (12). La tête de lecture laser (5) est fixée au support (1) et située de manière à permettre la lecture des informations (11) sur un réceptacle (3) lorsque ce dernier est introduit dans le support (1).

Le réceptacle (3) comporte un support (13) de forme notamment cylindrique ou tronc conique sur lequel, dès son conditionnement, les informations (11) ont été apposées sur son pourtour, d'une base (14) circulaire qui permet de retenir la substance, notamment du café, devant être filtrée. Cette base (14) est perforable sous l'action de la pression du liquide de manière à laisser passer le liquide à filtrer et à aromatiser.

Les informations (11) se présentent sous forme de code-barre (23 – Fig. 2) invisible inscrit à l'aide d'une encre réactive à l'éclairage ultra-violet (U.V.). Le code-barre (23) est visible lorsqu'il est soumis à une source (6 – Fig. 2) de rayonnement ultra-violet (U.V.). Les informations (11) comportent toutes les indications relatives à la traçabilité du produit contenu dans le réceptacle (3) et à l'origine de ce dernier.

Le réceptacle (3), disposant du code-barre (23), est acheminé sous la tête de lecture laser (5). Le code-barre (23) est soumis au rayonnement U.V. émis par la source (6).

Les informations (11) sont lues et transmises au microprocesseur (12) qui déclenche, en cas de reconnaissance positive de celle-ci, les opérations susmentionnées et, en cas de reconnaissance négative, rejette lesdites informations (11) et arrête la procédure de déclenchement du module de distribution (18) pour interrompre la procédure de perçage de la partie supérieure du réceptacle (3) et d'extraction des produits (30, 31, 32).

Il est à noter que le microprocesseur (12) émet une clé, recalculée par algorithme, sous forme de chiffres et de lettres ce qui représente l'indication comparée aux données du fabricant. Toutes les clés, après traitement, sont mémorisées dans la mémoire interne du microprocesseur (12).

- 5 Une clé est attribuée avantageusement à un seul code-barre (23) ce qui permet d'utiliser le réceptacle (3) une seule fois. Un réceptacle (3) sans code-barre (23) est automatiquement rejeté de même qu'un code-barre (23) erroné et la réutilisation d'un code-barre (23) usagé sont rejetés par comparaison des clés.

- 10 Les figures 4 et 5 illustrent une forme d'exécution où le réceptacle (3) est en matière amagnétique et les informations (11) se trouvent sur un ruban notamment magnétique circulaire (20) à l'intérieur dudit réceptacle (3).

La figure 6 illustre une variante de l'invention qui présente un réceptacle (3) où les informations (11) sont placées entre un couvercle (17) perforable et la base (14) du réceptacle (3), sous la forme d'un anneau (15).

- 15 La figure 7 illustre une variante qui consiste à loger un fil métallique (8) dans la base (14) du réceptacle (3) de telle façon que les informations (11) soient enregistrées notamment sous forme magnétique.

20

25

REVENDICATIONS

1. Appareil permettant d'établir la traçabilité d'un contenu dans un réceptacle (3) et l'origine dudit réceptacle (3) sur lequel figurent des informations (11) lisibles au moyen d'un lecteur optique et/ou magnétique
5 mais invisibles à l'œil nu, ledit réceptacle (3) étant du type comportant une partie supérieure perforable pour l'injection du liquide dans le réceptacle (3) et une membrane inférieure perforable sous pression pour la sortie dudit liquide aromatisé par le contenu du réceptacle (3), l'appareil comprenant :
 - 10 - un lecteur (9) optique et/ou magnétique pour la lecture desdites informations (11) sur un réceptacle (3) introduit dans l'appareil,
 - un microprocesseur (12) permettant de crypter/décrypter, analyser, comparer, approuver/refuser et stocker des informations (11) lues sur
15 un réceptacle (3), et agencé pour sélectivement démarrer ou non un cycle d'opérations comprenant le perçage de la partie supérieure du réceptacle (3) et l'injection du liquide, ainsi que pour le stockage des informations (11) lues afin d'être prêt pour démarrer un nouveau cycle.
2. Appareil selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il comporte un dispositif d'émission de rayons UV permettant la lecture d'un code-barre
20 (23) invisible à l'œil nu situé sur le réceptacle (3).
3. Appareil selon la revendication 1 ou 2 caractérisé en ce qu'il comporte une tête de lecture magnétique qui lit les informations (11) magnétiques portées par le réceptacle (3).
4. Appareil selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce
25 qu'il comporte un module (18) pour distribuer des produits, tels que du sucre (31) et du lait (32) et des dispositifs tels que des cuillères (30) permettant le brassage avec le liquide et permettant l'identification du destinataire, ceci conjointement avec la sortie du liquide aromatisé.

5. Appareil selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce qu'il comporte une tête de lecture laser (5) fixée au support (1).
6. Réceptacle du type comportant une partie supérieure perforable pour l'injection du liquide dans le réceptacle (3) et une membrane inférieure perforable sous pression pour la sortie dudit liquide aromatisé par le contenu du réceptacle (3), utilisable par l'appareil selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce qu'il comporte des informations (11) lisibles au moyen d'un lecteur optique et/ou magnétique mais invisibles à l'œil nu.
7. Réceptacle utilisable par l'appareil selon la revendication 6 caractérisé en ce qu'il est en matière amagnétique et les informations (11) se trouvent sur un ruban circulaire (20) à l'intérieur dudit réceptacle (3).
8. Réceptacle utilisable par l'appareil selon l'une des revendications 6 ou 7 caractérisé en ce qu'il dispose d'un code magnétique (15) placé entre son couvercle (17) et sa base (14).
9. Réceptacle utilisable par l'appareil selon l'une des revendications 6, 7 ou 8 caractérisé en ce que les informations (11) qu'il porte se présentent sous forme de code-barre (23) invisible inscrit à l'aide d'une encre réactive à l'éclairage ultra-violet (UV).
10. Réceptacle utilisable par l'appareil selon l'une des revendications 6 à 9 caractérisé en ce que les informations (11) qu'il porte comportent des indications relatives à la traçabilité.
11. Réceptacle utilisable par l'appareil selon l'une des revendications 6 à 10 caractérisé en ce que les informations (11) qu'il porte comportent des indications relatives à l'origine du réceptacle (3).
12. Réceptacle utilisable par l'appareil selon l'une des revendications 6 à 11 caractérisé en ce que les informations (11) qu'il porte sont stockées sur une bande magnétique (15) souple.

13. Réceptacle utilisable par l'appareil selon l'une des revendications 6 à 12 caractérisé en ce que les informations (11) qu'il porte sont stockées sur un anneau (8).
- 5 14. Système permettant d'établir la traçabilité d'un contenu dans un réceptacle (3) et l'origine dudit réceptacle (3), comportant un appareil selon l'une des revendications 1 à 5 et une pluralité de réceptacles selon l'une des revendications 6 à 13.
- 10 15. Procédé d'utilisation d'un appareil selon l'une des revendications 1 à 5 et/ou d'un réceptacle selon l'une des revendications 6 à 13 caractérisé en ce qu'il comporte les étapes suivantes :
- identification (a) de la base portant les informations (11) de traçabilité du contenu dans le réceptacle (3) et d'origine dudit réceptacle (3),
 - cryptage/décryptage (b) des informations (11) situées sur le réceptacle (3),
 - 15 - analyse (c) des informations (11),
 - acceptation ou refus (d) des informations (11),
 - comparaison (e) des informations (11) situées sur le réceptacle (3) avec les données qu'il contient,
 - 20 - approbation/refus (f) du perçage de la partie supérieure du réceptacle (3) et l'injection du liquide, éventuellement aussi de la distribution des produits (30, 31, 32) conjointement avec la sortie du liquide aromatisé.
 - stockage (g) des informations (11) dans la mémoire interne après usage,
 - redémarrage (h) automatique d'un cycle.

1/4

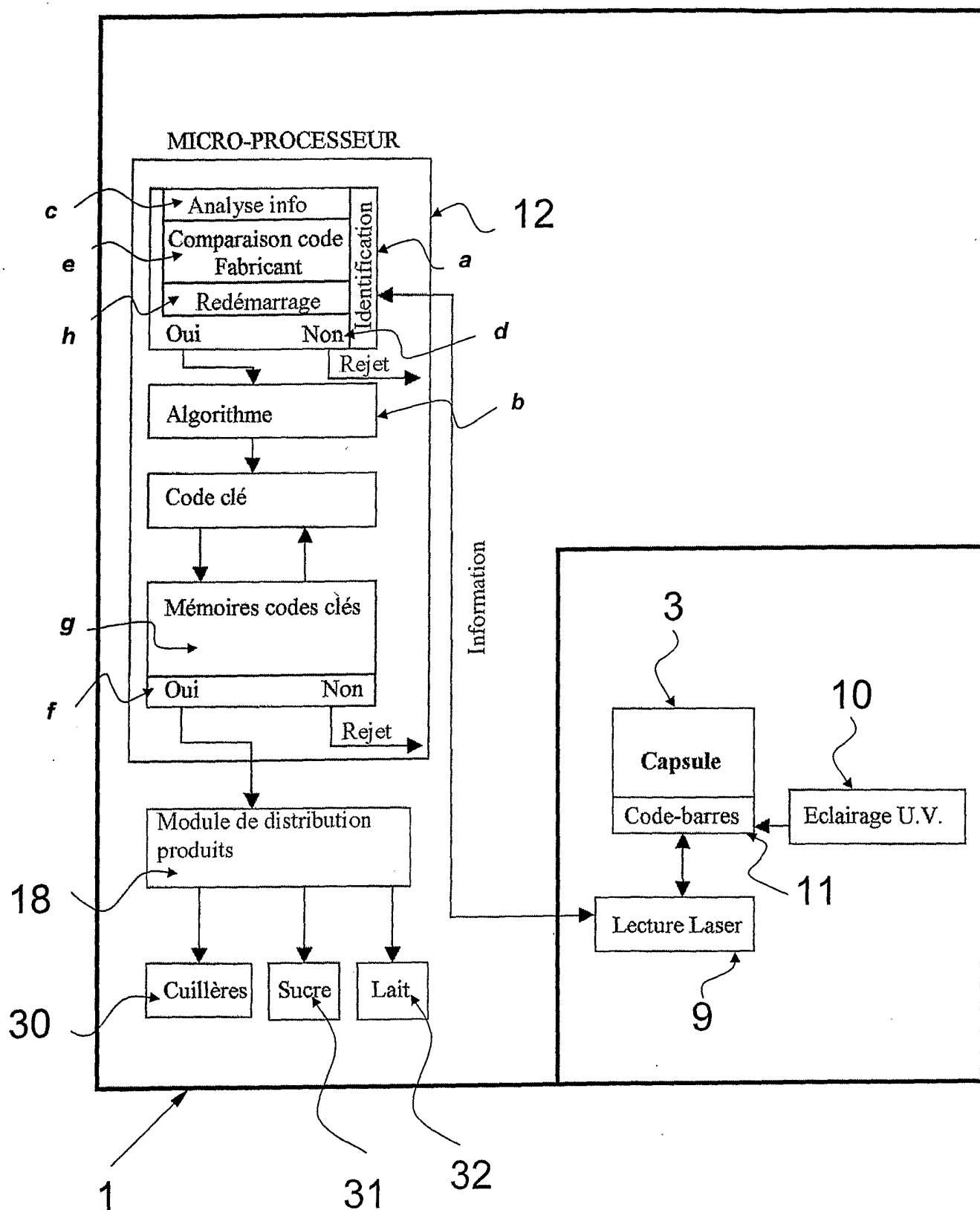


Fig. 1

2/4

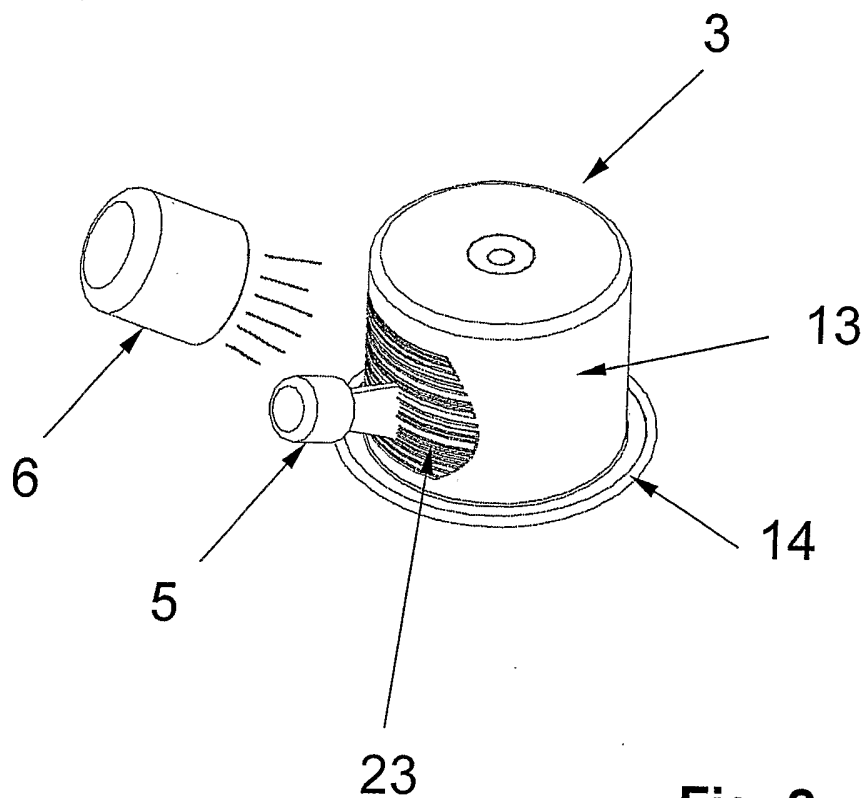


Fig. 2

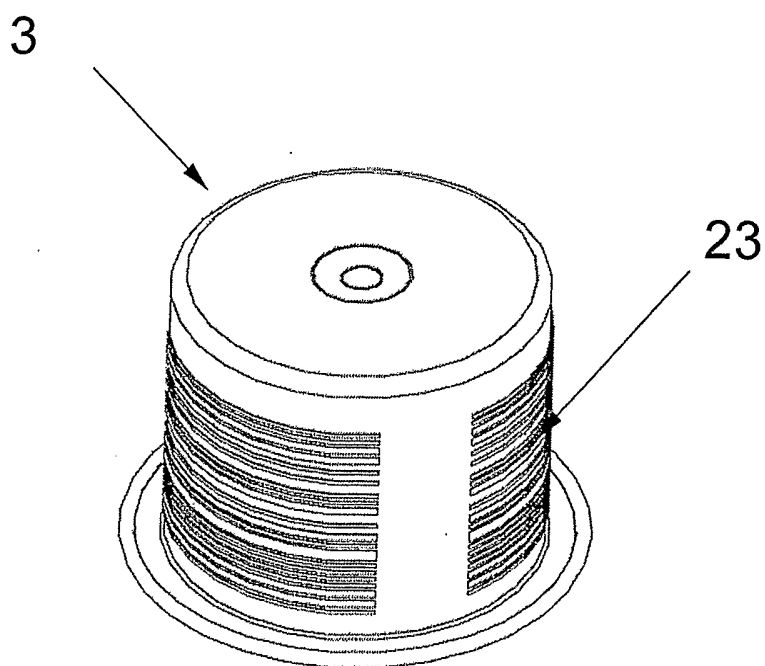


Fig. 3

3/4

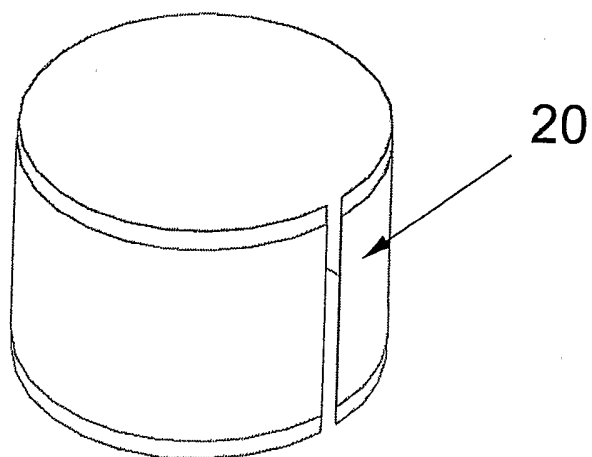


Fig. 4

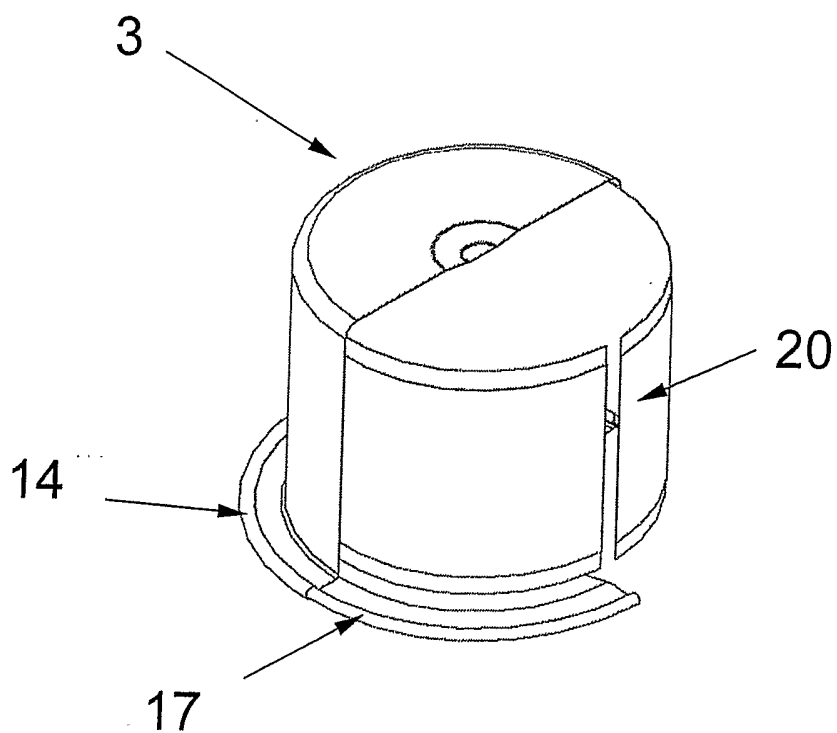
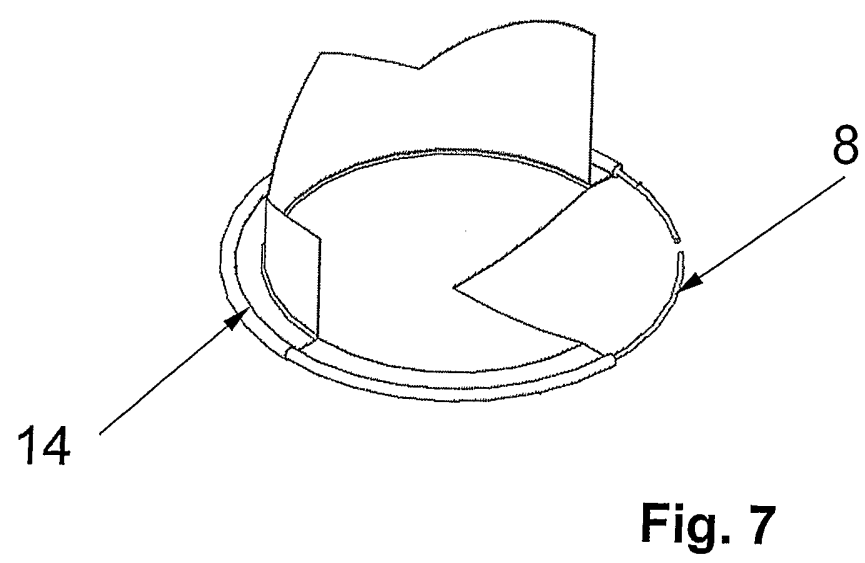
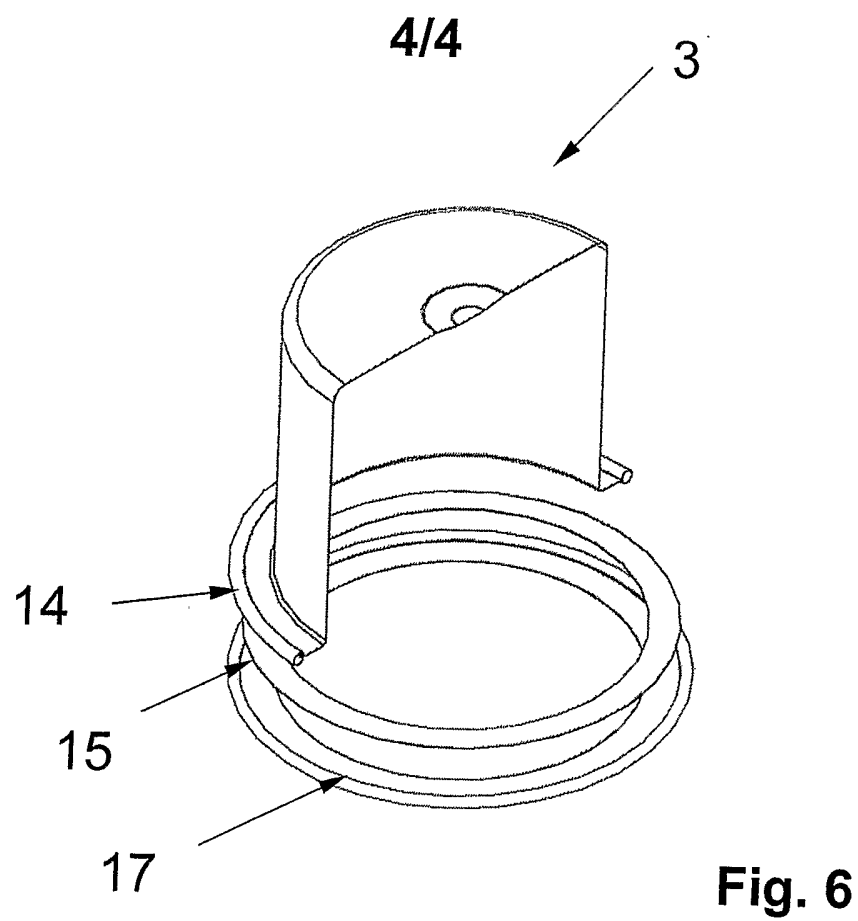


Fig. 5



INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No

IB2004/003524

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
IPC 7 A47J31/40 B65D81/00

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
IPC 7 A47J B65D

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal, WPI Data, PAJ

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category *	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	WO 02/28241 A (BOYD COFFEE CO) 11 April 2002 (2002-04-11) page 5, paragraph 4 - page 11, paragraph 3 page 11, paragraph 3; figures claim 7	1, 3, 4, 6, 8, 10-15
A	WO 02/078498 A (EUGSTER FRISMAG AG ; MAHLICH GOTTHARD (DE)) 10 October 2002 (2002-10-10) cited in the application page 8, line 6 - page 10, line 9; figures	6-13
A	US 6 117 471 A (KING ALAN M) 12 September 2000 (2000-09-12) column 3, line 39 - column 5, line 23; figures	1, 6, 14, 15
	----- -/--	

☒ Further documents are listed in the continuation of box C.

☒ Patent family members are listed in annex.

* Special categories of cited documents :

- *A* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- *E* earlier document but published on or after the international filing date
- *L* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- *O* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- *P* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- *T* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- *X* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- *Y* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- *G* document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

14 January 2005

Date of mailing of the international search report

21/01/2005

Name and mailing address of the ISA

European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

De Terlizzi, M

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No

IB2004/003524

C.(Continuation) DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category *	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	<p>US 4 858 523 A (HELBLING EDWARD) 22 August 1989 (1989-08-22) column 10, lines 25-35; claims 11,12; figure 2</p> <p>-----</p>	1,6

IPR2024-00257

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No
IB2004/003524

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)	Publication date
WO 0228241	A	11-04-2002	AU 1148902 A	15-04-2002
			WO 0228241 A1	11-04-2002
			US 2002048621 A1	25-04-2002
WO 02078498	A	10-10-2002	DE 10116239 A1	17-10-2002
			CA 2442389 A1	10-10-2002
			DE 20121494 U1	17-10-2002
			WO 02078498 A1	10-10-2002
			EP 1379153 A1	14-01-2004
			JP 2004525829 T	26-08-2004
			NO 20034325 A	05-11-2003
			US 2004089158 A1	13-05-2004
US 6117471	A	12-09-2000	US 5974950 A	02-11-1999
US 4858523	A	22-08-1989	US 4967648 A	06-11-1990
			US 5080008 A	14-01-1992
			US 5072660 A	17-12-1991
			US 5158793 A	27-10-1992

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande Internationale No
IB2004/003524

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE
CIB 7 A47J31/40 B65D81/00

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)

CIB 7 A47J B65D

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal, WPI Data, PAJ

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie *	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	WO 02/28241 A (BOYD COFFEE CO) 11 avril 2002 (2002-04-11) page 5, alinéa 4 – page 11, alinéa 3 page 11, alinéa 3; figures revendication 7 -----	1,3,4,6, 8,10-15
A	WO 02/078498 A (EUGSTER FRISMAG AG ; MAHLICH GOTTHARD (DE)) 10 octobre 2002 (2002-10-10) cité dans la demande page 8, ligne 6 – page 10, ligne 9; figures -----	6-13
A	US 6 117 471 A (KING ALAN M) 12 septembre 2000 (2000-09-12) colonne 3, ligne 39 – colonne 5, ligne 23; figures -----	1,6,14, 15
	-/--	



Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents



Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

* Catégories spéciales de documents cités:

- *A* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
- *E* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date
- *L* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)
- *O* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens
- *P* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

- *T* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention
- *X* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
- *Y* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
- *Z* document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

14 janvier 2005

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

21/01/2005

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2
NL - 2280 HV Rijswijk
Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

De Terlizzi, M

C.(suite) DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie *	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	US 4 858 523 A (HELBLING EDWARD) 22 août 1989 (1989-08-22) colonne 10, ligne 25-35; revendications 11,12; figure 2 -----	1,6

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

IB2004/003524

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 0228241	A	11-04-2002	AU 1148902 A	15-04-2002
			WO 0228241 A1	11-04-2002
			US 2002048621 A1	25-04-2002
WO 02078498	A	10-10-2002	DE 10116239 A1	17-10-2002
			CA 2442389 A1	10-10-2002
			DE 20121494 U1	17-10-2002
			WO 02078498 A1	10-10-2002
			EP 1379153 A1	14-01-2004
			JP 2004525829 T	26-08-2004
			NO 20034325 A	05-11-2003
			US 2004089158 A1	13-05-2004
US 6117471	A	12-09-2000	US 5974950 A	02-11-1999
US 4858523	A	22-08-1989	US 4967648 A	06-11-1990
			US 5080008 A	14-01-1992
			US 5072660 A	17-12-1991
			US 5158793 A	27-10-1992